

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 18 Avril 2008

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES BÂTIMENTS ET DES COLLÈGES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/09

OBJET : Fonctionnement des collèges publics – Exercice 2008 – Première répartition de la subvention pour travaux locatifs.

- Divers cantons

RÉSUMÉ : Le présent rapport a pour objet d'accorder aux collèges publics une subvention pour travaux locatifs complémentaire à la subvention initiale de fonctionnement (SIF) attribuée lors de la séance du 26 octobre 2007, pour un montant global de **379 725 €**.

I- SUBVENTION AUX COLLEGES PUBLICS AU TITRE DES TRAVAUX LOCATIFS

II – I SUBVENTION FORFAITAIRE

Dans les collèges publics, les travaux d'entretien à la charge du locataire concernent principalement l'entretien et l'embellissement des locaux, en particulier la réfection des revêtements muraux et de sol. Les subventions pour les travaux locatifs permettent aux établissements d'acheter les matériaux nécessaires et de réaliser eux-mêmes des travaux à la charge du locataire. Ils peuvent également être réalisés par des ouvriers d'entretien des collèges pour des travaux ayant trait à la configuration des locaux. La Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Collèges doit être consultée avant toute réalisation ayant pour conséquence de modifier la configuration des locaux (création de portes ou de cloisons...).

Compte tenu de l'intérêt de ces travaux pour l'entretien du patrimoine des collèges, notre Assemblée a décidé, en 1999, d'accorder ces subventions forfaitaires sans présentation préalable de justificatifs, à charge aux établissements de nous adresser un compte rendu sur la nature des travaux réalisés grâce à cette aide.

C'est ainsi que les collèges nous ont informés que cette subvention leur avait permis, de réaliser outre des travaux de peinture, des travaux de plomberie, d'entretien des extincteurs et aussi d'aménagement des espaces verts.

Pour 2008, quatre établissements ne bénéficieraient pas des **3 050 €** de subvention car leur reconstruction ou construction est achevée depuis moins d'un an ou ils sont en cours de travaux. Il s'agit des collèges « Claude Monet » à Bussy st Georges, « Rosa Bonheur » du Châtelet en Brie, « Elsa Triolet » au Mée-sur-Seine, Le Vieux chêne à Chessy.

Les collèges accueillant au moins 700 élèves, lors de l'enquête lourde sur les effectifs de la rentrée 2007, bénéficient d'un complément de subvention de **1 525 €**.

Les neuf établissements accueillant donc le plus grand nombre d'élèves et qui nécessitent d'importants travaux d'entretien seraient subventionnés à hauteur de **4 575 €** : « A. Chaussy » de Brie Comte Robert, « La Rochefoucauld » de La Ferté sous Jouarre , « L. Braille » d'Esbly, « International » de Fontainebleau, « René Barthélémy » de Nangis, « Mon Plaisir » de Crécy-la-Chapelle, « Alfred Sisley » de Moret sur Loing, « J.B Vermay » de Tournan en Brie, « La Mare aux Champs » de Vaux le Pénil.

Le montant total des subventions représente une somme de **379 725 €**. La répartition de ces crédits fait l'objet du tableau annexé au projet de délibération.

Je vous remercie de bien vouloir statuer sur cette proposition et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/09 des rapports soumis à la commission
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteurs : M. PERRUSSOT
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

M. CALVET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 18 Avril 2008

OBJET : Fonctionnement des collèges publics – Exercice 2008 – Première répartition de la subvention pour travaux locatifs.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu la délibération du Conseil général en date du 26 octobre 2007 approuvant l'attribution des subventions initiales de fonctionnement aux collèges publics,

Vu la délibération du Conseil général en date du 25 janvier 2008 approuvant le Budget Primitif pour 2008,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 5 – Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

d'attribuer aux collèges publics, sur le programme « collèges publics Autres investissements » opération « travaux locatifs dans les collèges », une répartition de crédits pour un montant de **379 725 €** pour les collèges figurant à l'annexe de la présente délibération.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

Annexe

VILLE	Établissements	Montant en €
AVON	la vallée	3 050,00
BAILLY ROMAINVILLIERS	Les blés d'Ores	3 050,00
BOIS LE ROI	Denecourt	3 050,00
BRAY SUR SEINE	Jean Rostand	3 050,00
BRIE COMTE ROBERT	Arthur Chaussy	4 575,00
BRIE COMTE ROBERT	Georges Brassens	3 050,00
BROU sur CHANTEREINE	Jean Jaurès	3 050,00
BUSSY SAINT GEORGES	Anne Franck	3 050,00
BUSSY SAINT GEORGES	J.Y Cousteau	3 050,00
CESSON	le grand parc	3 050,00
CHAMPAGNE SUR SEINE	Fernand Gregh	3 050,00
CHAMPS SUR MARNE	A.Lanoux	3 050,00
CHAMPS SUR MARNE	Jean Wiener	3 050,00
CHAMPS SUR MARNE	Pablo Picasso	3 050,00
CHÂTEAU LANDON	Pierre roux	3 050,00
CHELLES	Beau soleil	3 050,00
CHELLES	Camille Corot	3 050,00
CHELLES	Europe	3 050,00
CHELLES	P.Weczerka	3 050,00
CLAYE SOUILLY	Les Tilleuls	3 050,00
CLAYE SOUILLY	Parc des Tourelles	3 050,00
COMBS LA VILLE	Les Aulnes	3 050,00
COMBS LA VILLE	les cités unies	3 050,00
COULOMMIERS	H.Rémy	3 050,00
COULOMMIERS	MME de la Fayette	3 050,00
COURTRY	Maria Callas	3 050,00
CRECY LA CHAPELLE	Mon plaisir	4 575,00
CREGY LES MEAUX	Georges Sand	3 050,00
CROUY SUR OURCQ	Le champivert	3 050,00
DAMMARIE LES LYS	Georges Politzer	3 050,00
DAMMARIE LES LYS	R Doisneau	3 050,00
DAMMARTIN EN GOELE	Europe	3 050,00
DONNEMARIE DONTILLY	Golf du Montois	3 050,00
EMERAINVILLE	Van gogh	3 050,00
ESBLY	Louis Braille	4 575,00
FAREMOUTIERS	Louise Michel	3 050,00
FONTAINEBLEAU	François Couperin	3 050,00
FONTAINEBLEAU	International	4 575,00
FONTAINEBLEAU	Lucien Cézard	3 050,00
FONTENAY TRESIGNY	Stéphane Mallarmé	3 050,00
GRETZ ARMAINVILLIERS	Hutinel	3 050,00
LA CHAPELLE LA REINE	Blanche de Castille	3 050,00
LA FERTE GAUCHER	Jean Campin	3 050,00
LA FERTE SOUS JOUARRE	La Rochefoucauld	4 575,00
LA FERTE SOUS JOUARRE	Les Glacis	3 050,00
LAGNY SUR MARNE	Les Quatre Arpents	3 050,00
LAGNY SUR MARNE	Marcel rivière	3 050,00
LE MEE SUR SEINE	Jean de la fontaine	3 050,00
LESIGNY	Les Hyverneaux	3 050,00
LIEUSAIN	Les pyramides	3 050,00
LIEUSAIN	Saint Louis	3 050,00
LIZY SUR OURCQ	Camille saint Saëns	3 050,00
LOGNES	La Maillière	3 050,00
LOGNES	Le Segrais	3 050,00
LORREZ LE BOCAGE	Jacques Prévert	3 050,00
MEAUX	Beaumarchais	3 050,00
MEAUX	Henri IV	3 050,00
MEAUX	Parc Frot	3 050,00
MEAUX	Albert Camus	3 050,00
MEAUX	Henri Dunant	3 050,00

VILLE	Établissements	Montant en €
MELUN	Frédéric Chopin	3 050,00
MELUN	Jacques Amyot	3 050,00
MELUN	Les Capucins	3 050,00
MELUN	Pierre Brossolette	3 050,00
MITRY MORY	Paul Langevin	3 050,00
MITRY MORY	Erik Satie	3 050,00
MOISSY CRAMAYEL	La Boetie	3 050,00
MOISSY CRAMAYEL	Les Maillettes	3 050,00
MONTEREAU	André Malraux	3 050,00
MONTEREAU	Paul Eluard	3 050,00
MONTEREAU	Pierre de Montereau	3 050,00
MORET SUR LOING	Alfred Sisley	4 575,00
MORMANT	Nicolas Fouquet	3 050,00
MOUROUX	George Sand	3 050,00
NANDY	Robert Buron	3 050,00
NANGIS	René Barthélémy	4 575,00
NANTEUIL LES MEAUX	La Dhuis	3 050,00
NEMOURS	Arthur Rimbaud	3 050,00
NEMOURS	Honoré de Balzac	3 050,00
NOISIEL	Le Luzard	3 050,00
OISSERY	Jean de Barres	3 050,00
OTHIS	JJ Rousseau	3 050,00
OZOIR LA FERRIERE	Gérard Philippe	3 050,00
OZOIR LA FERRIERE	Marie Laurencin	3 050,00
PERTHES EN GATINAIS	Christine de Pisan	3 050,00
PONTAULT COMBAULT	Condorcet	3 050,00
PONTAULT COMBAULT	Jean Moulin	3 050,00
PONTAULT COMBAULT	Monthéty	3 050,00
PROVINS	Jules Verne	3 050,00
PROVINS	Lelorgne de Savigny	3 050,00
PROVINS	Marie Curie	3 050,00
REBAIS	Jacques Prévert	3 050,00
ROISSY EN BRIE	Anceau de Garlande	3 050,00
ROISSY EN BRIE	Eugène Delacroix	3 050,00
ROZAY EN BRIE	Collège des remparts	3 050,00
ST MARD	Georges Brassens	3 050,00
SAVIGNY LE TEMPLE	Henri Wallon	3 050,00
SAVIGNY LE TEMPLE	La grange aux Bois	3 050,00
SAVIGNY LE TEMPLE	Louis Armand	3 050,00
SERRIS	Madeleine Renaud	3 050,00
SOUPPES SUR LOING	Émile Chevalier	3 050,00
ST FARGEAU PONTIERRY	François Villon	3 050,00
ST PIERRE LES NEMOURS	Vasco de Gama	3 050,00
ST SOUPPLETS	Nicolas Tronchon	3 050,00
ST THIBAUT DES VIGNES	Léonard de Vinci	3 050,00
THORIGNY SUR MARNE	Le moulin à vent	3 050,00
TORCY	Arche Guédon	3 050,00
TORCY	Louis Aragon	3 050,00
TORCY	Victor Schoelcher	3 050,00
TOURNAN EN BRIE	Jean Baptiste Vermay	4 575,00
TRILPORT	Le bois de l'enclume	3 050,00
VAIRES SUR MARNE	René Goscinny	3 050,00
VARENNES SUR SEINE	Elsa Triolet	3 050,00
VAUX LE PENIL	La mare aux Champs	4 575,00
VERNEUIL L'ETANG	Charles Péguy	3 050,00
VERT SAINT DENIS	Jean Vilar	3 050,00
VILLENEUVE SUR BELLOT	Les creusottes	3 050,00
VILLEPARISIS	Gérard Philippe	3 050,00
VILLEPARISIS	Jacques Monod	3 050,00
VILLIERS ST GEORGES	Les tournelles	3 050,00
	soit	379 725,00

